



Organismes Familiaux Associés du Québec Inc.

2335 rue Sherbrooke Ouest, suite 310

Montréal, Qué.

H3H 1G6

Tél.: (514) 937-7705

L'EDUCATION POPULAIRE A L'OFAQ

MEMOIRE PRESENTE A

LA COMMISSION D'ETUDE SUR LA
FORMATION DES ADULTES

JANVIER 1981

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
PRESENTATION DE L'OFAQ	2
L'EDUCATION POPULAIRE DE L'OFAQ	5
LE FINANCEMENT DE L'EDUCATION POPULAIRE	10
CONCLUSION	12

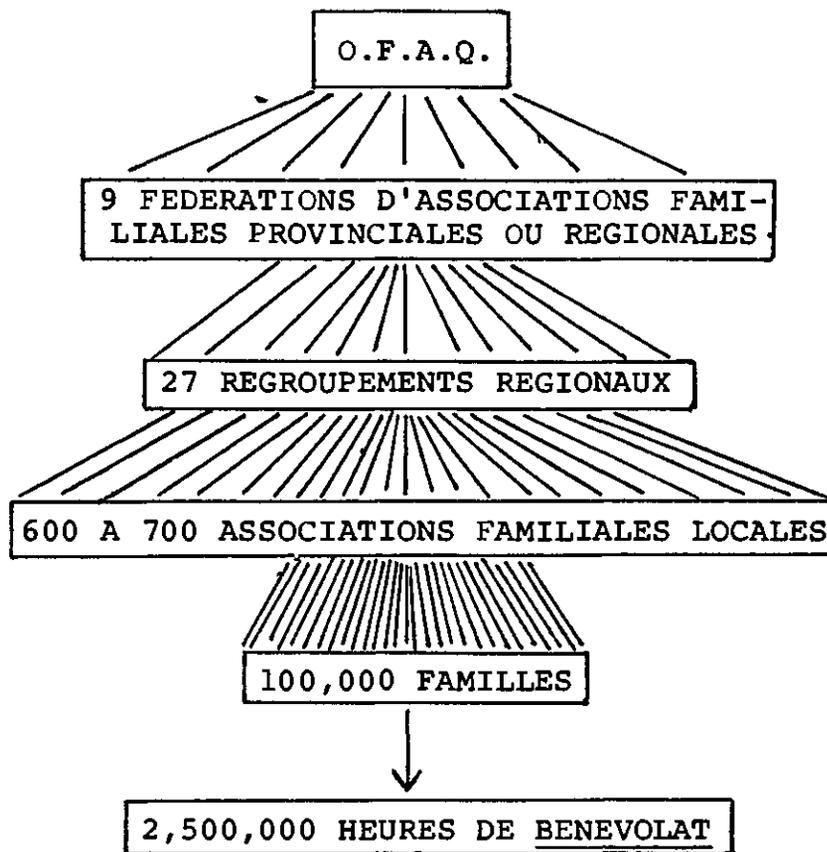
RECOMMANDATIONS	13
-----------------------	----

ANNEXE I: Liste des organismes membres de l'OFAQ et
structure de fonctionnement.

ANNEXE II: Liste des documents produits par l'OFAQ.

PRESENTATION DE L'OFAQ

C'est quoi l'OFAQ? C'est la confédération qui regroupe, à travers le Québec, neuf (9) fédérations d'associations familiales* et qui rejoint, à la base, 100,000 familles membres (voir schéma ci-dessous):



* liste des organismes membres et organigramme en Annexe I.

Les Organismes Familiaux Associés du Québec existent depuis 1971; ils sont nés du besoin des associations familiales préoccupées par le bien-être et la qualité de vie des familles, et oeuvrant chacune dans des domaines d'activités familiales complémentaires, de se regrouper pour faire front commun.

Les objectifs de l'OFAQ sont de coordonner les efforts de ces organismes qui souhaitent l'amélioration des conditions de vie des familles par l'action collective. Ceci se concrétise entre autres par l'éducation des familles: ces dernières sont conscientisées aux différentes questions familiales. Par l'étude et le développement de la pensée familiale, elles deviennent aptes à l'action collective.

Nous avons en corollaire l'objectif de regrouper les familles en associations; nous travaillons à l'épanouissement de la famille en favorisant la connaissance mutuelle, l'échange et la collaboration entre les membres et les autres organismes s'intéressant à la famille.

Une fois nos objectifs définis, il est intéressant de connaître les activités de l'OFAQ; cela nous permettra une meilleure compréhension de notre rôle d'éducateur populaire, dans le chapitre qui suivra.

Nos activités sont multiples: citons ici l'"autoformation" qui est bien propre à l'OFAQ: il s'agit des activités auxquelles les bénévoles familiaux participent, comme par exemple, des comités d'étude, des groupes de travail, etc. L'éducation de ces bénévoles se réalise par leur propre participation à l'action.

Entre autres, l'OFAQ publie des mémoires*, des documents de travail, un bulletin d'information OFAQ' tualité et d'autres documents, tous en rapport avec les questions familiales. Une collaboration est également soutenue avec différentes instances, gouvernementales ou autres.

Bref, l'OFAQ organise la participation des familles dans la vie politique québécoise et exprime publiquement les opinions communes recueillies à travers les consultations de nos membres.

* liste des documents produits en Annexe II.

L'EDUCATION POPULAIRE A L'OFAQ

Il est important ici qu'on définisse tout de suite ce qu'on entend par éducation populaire à l'OFAQ; tout ce qui suit sera directement ou indirectement relié à cette définition.

L'éducation populaire, selon nous, constitue l'ensemble des activités éducatives dont les priorités sont fixées par la population en vue d'atteindre les objectifs d'un organisme. Dans notre cas, ce sont les familles qui définissent démocratiquement quelles activités il est nécessaire d'entreprendre pour atteindre un objectif commun.

L'éducation populaire, telle que nous la concevons, se distingue de l'éducation permanente qu'on retrouve soit dans les commissions scolaires, soit dans les cégeps, soit encore dans les universités. Elle est différente en ce que les activités éducatives de l'OFAQ en l'occurrence, sont spécifiques à son type d'action et ne peuvent être remplacées ni par des cours, ni par des activités autres que celles qui sont en voie de réalisation à l'OFAQ. Ceci s'explique d'une part parce que toutes nos activités visent les objectifs de l'OFAQ et d'autre part, -et c'est la conséquence- parce que pratiquement toutes les personnes-ressources de ces activités sont des militants familiaux bénévoles, donc des personnes internes à l'OFAQ.

Notre modèle d'éducation populaire est, lui aussi, spécifique à l'OFAQ: il s'agit d'un processus d'autoformation qui traverse trois étapes:

- la sensibilisation: il est essentiel qu'avant d'entreprendre une étude de dossier, les familles soient sensibilisées à ce dossier. Ceci se fera par l'animation des bénévoles à la base, et par une consultation à chaque fois qu'elle s'avèrera nécessaire.
- l'étude: une fois que les militants familiaux sont conscientisés et motivés par le dossier en question, des réunions en comités, en groupes de travail, en colloques, en assemblées générales ou sous d'autres formes s'organisent pour être en mesure de passer à la troisième étape.
- l'action collective: il s'agit là de la mise en commun et de l'organisation des moyens qui permettront les réalisations collectives visées et demandées par les familles: interventions publiques, conférences de presse, rédaction de mémoires, etc.

Notre approche

Nous remarquerons ici que l'approche que nous avons adoptée dans nos activités éducatives est étroitement liée à nos besoins de formation et correspond à notre style d'action: il s'agit de créer une atmosphère de créativité et un contexte positif pour permettre aux bénévoles familiaux de s'exprimer et de s'auto-éduquer. La philosophie qui sous-tend cette approche est que nous croyons que l'être humain a besoin d'un milieu favorable pour prendre en charge son propre développement. C'est ainsi que les

familles peuvent s'organiser comme groupe et agir sur les conditions sociales qui les déterminent.

Notre clientèle

Nous pouvons difficilement parler de clientèle dans notre cas, compte tenu du fait que les familiaux bénévoles sont plutôt des participants; en effet, il ne s'agit pas de cours où la clientèle écoute le professeur. Notre approche, nous l'avons vu précédemment, exclut ce type d'activités et fait place à une participation importante des familles à tous les niveaux du processus d'éducation.

Les participants sont donc tous des militants familiaux bénévoles, engagés dans l'action à faire auprès des familles. Ces militants familiaux proviennent de différents types de familles: familles mono-parentales, familles bi-parentales, familles adoptives, familles d'accueil, etc.

Définition des besoins et évaluation des activités

Nous ne pouvons concevoir une éducation dite populaire où les besoins sont définis par d'autres instances que la population elle-même; on l'a déjà mentionné au début de ce chapitre. Les priorités de nos activités éducatives de même que les contenus sont définis par les participants eux-mêmes, selon les besoins déterminés par eux-mêmes.

Après chaque activité, une évaluation est effectuée, soit par un questionnaire que les participants remplissent, soit autrement; une évaluation globale est en-

suite effectuée après une année d'activités, de sorte que les objectifs ne risquent pas d'être manqués.

Nous pensons qu'une commission extérieure à la D.G.E.A. devrait être chargée d'évaluer les connaissances acquises dans les activités éducatives. Cette commission, qui serait formée principalement par les intéressés eux-mêmes, c'est-à-dire les "éducateurs populaires", verrait à ce que les objectifs de l'organisme et les priorités fixées soient atteints; cette commission aurait également pour rôle de reconnaître les acquis des participants. L'évaluation en serait effectuée par cette commission et celle-ci remplacerait les différents rapports qui n'occasionnent que perte de temps et d'énergies.

Notre pédagogie

La pédagogie que nous privilégions est la réflexion-action ou la recherche-action: encore une fois, c'est sur la participation des familiaux bénévoles que sont centrées les activités; il s'agit d'une participation active à la promotion collective et non plus d'un modèle scolaire d'éducation populaire.

Notre pédagogie positive permet aux militants familiaux bénévoles de réaliser leur potentiel et d'accéder à des fonctions sociales, en leur offrant un contexte d'apprentissage adapté à leur situation.

Toute cette conception et cette orientation que nous avons données à notre éducation populaire nous amènent à nous trouver en contradiction avec les trois prio-

rités de formation que le Ministre de l'Education nous a fixées cette année (la situation de la femme en milieu économiquement faible, l'alphabétisation chez les adultes et l'éducation coopérative).

Nous croyons, une fois de plus, que dans une éducation dite populaire, les besoins et les priorités doivent être définis par la base elle-même et non par des instances extérieures et "par en-haut": il y a là contradiction avec la notion même d'éducation populaire.

LE FINANCEMENT DE L'EDUCATION POPULAIRE

Le financement n'étant qu'un moyen pour atteindre nos objectifs, il est malheureux de constater ici combien d'énergies doivent être dépensées chaque année pour que nous puissions recevoir un financement adéquat (et on est encore loin de là!).

Rappelons avant tout que notre seule source de financement pour nos`activités éducatives est la D.G.E.A. (Direction Générale de l'Education des Adultes). Des normes et critères du programme d'aide nous sont envoyés; ceux-ci sont sujets à variation d'année en année. Ce programme comprend des priorités précises qui sont fixées par le Ministre et avec lesquelles nous sommes totalement en désaccord, nous l'avons vu plus haut. Nous croyons qu'il revient aux organismes de fixer leurs priorités, selon leurs besoins spécifiques.

Par rapport à la subvention accordée par la D.G.E.A., un autre encadrement est encore donné: répartition du montant à 40% pour les frais de fonctionnement et 60% pour les personnes-ressources et le matériel didactique.

Nous croyons que ces encadrements en pourcentages ne devraient pas exister dans le programme, compte tenu du fait qu'ils créent des situations d'aberrations et sont susceptibles d'entraîner des pirouettes administratives. Comme exemple de situation d'aberration, nous pouvons citer le fait que plus il y a de participants dans une activité de formation, moins cela convient aux normes. D'autre part, une région éloignée entraîne de nombreux frais

de déplacements. Est-ce une raison valable pour pénaliser les participants de cette région, à cause des normes fixées par la D.G.E.A.?

Nous pensons que les frais de fonctionnement devraient être indépendants des coûts des personnes-ressources et du matériel didactique.

Les modalités de réception de la subvention se font de la manière suivante: 75% entre novembre et janvier, dépendamment des années, alors que les activités sont déjà commencées, et 25% à la remise des rapports administratif, financier et d'évaluation.

Nous pensons, quant à cet aspect, que d'une part, les réponses à nos projets doivent nous parvenir au plus tard quatre-vingt dix (90) jours après la date limite de présentation des projets, soit au plus tard le 30 juin.

De façon générale, les coupures que nous subissons chaque année, qui entraînent une réorganisation de nos activités éducatives et empêchent une planification à long terme de ces activités, devraient cesser. Nous croyons que des subventions de base statutaires devraient être accordées aux organismes familiaux, pour justement éviter tout le réaménagement actuel.

CONCLUSION

La situation actuelle insatisfaisante de l'éducation populaire nous amène à formuler une série de recommandations qui, nous croyons, assureront aux militants familiaux bénévoles une formation à moindres coûts que dans les institutions existantes, sans pour autant diminuer la qualité de cette formation.

Telle que nous l'avons définie au début, nous croyons que l'éducation populaire relève des organismes volontaires d'éducation populaire qui sont structurés et permanents; les besoins spécifiques de ces organismes ne peuvent être satisfaits que par ce type d'éducation et les activités éducatives de ces organismes ne peuvent par conséquent être remplacées par aucune autre institution. D'autre part, le but à long terme étant d'assurer une stabilité des bénévoles, il est important que la D.G.E.A. garantisse l'existence et la continuité du bénévolat.

Nous ne croyons pas qu'il soit un luxe pour un gouvernement de se doter d'une éducation populaire à côté de l'éducation permanente existante. L'éducation populaire rejoint des adultes qu'aucune autre instance ne peut rejoindre; la société a besoin de ce type d'éducation et ce n'est qu'enrichissement à la société que le gouvernement peut apporter en favorisant l'éducation de cette population.

RECOMMANDATIONS

1) CONSIDERANT QUE les organismes volontaires structurés et permanents ont des besoins de formation constants pour assurer une stabilité des personnes bénévoles,

CONSIDERANT QUE ces organismes fonctionnent avec une très grande majorité de personnes bénévoles,

CONSIDERANT QUE les activités de formation offertes à ces bénévoles coûtent beaucoup moins cher avec une meilleure qualité comparativement aux réseaux officiels existants,

2) CONSIDERANT QUE des priorités précises aux activités de formation sont édictées par le Ministre de l'Education,

CONSIDERANT QUE des normes et critères rigides sont fixés par le Ministère de l'Education, quant à la répartition du montant accordé et aux rapports à remettre,

3) CONSIDERANT QUE l'éducation populaire constitue un besoin dans la société, les adultes rejoins par ce type d'éducation ne se retrouvant à aucune autre instance éducative,

NOUS RECOMMANDONS:

1) QUE le Ministère de l'Education garantisse une continuité dans l'existence des organismes volontaires d'éducation populaire,

- 2) QUE la masse monétaire destinée aux organismes volontaires soit augmentée de façon considérable ou répartie autrement, de telle façon à ce que nos besoins soient entièrement respectés;
- 3) QU'il revienne aux organismes de fixer les priorités de leurs activités de formation, selon leurs besoins spécifiques;
- 4) QUE des subventions de base statutaires soient accordées aux organismes volontaires, pour leur permettre une planification adéquate de leurs activités de formation;
- 5) QUE les pourcentages définis à l'intérieur des "normes et critères" soient enlevés du programme;
- 6) QUE les réponses à nos projets nous parviennent au plus tard quatre-vingt dix (90) jours après la date limite de présentation des projets, c'est-à-dire au plus tard le 30 juin;
- 7) QU'une commission extérieure à la D.G.E.A. principalement formée des "éducateurs populaires" soit mise sur pied; son rôle serait d'évaluer et de reconnaître les connaissances acquises dans les activités éducatives des organismes volontaires, ceci remplaçant les différents rapports qui existent actuellement.

LES ORGANISMES FAMILIAUX
ASSOCIES DU QUEBEC INC.



Organismes Familiaux Associés du Québec Inc.

2335 rue Sherbrooke Ouest, suite 310

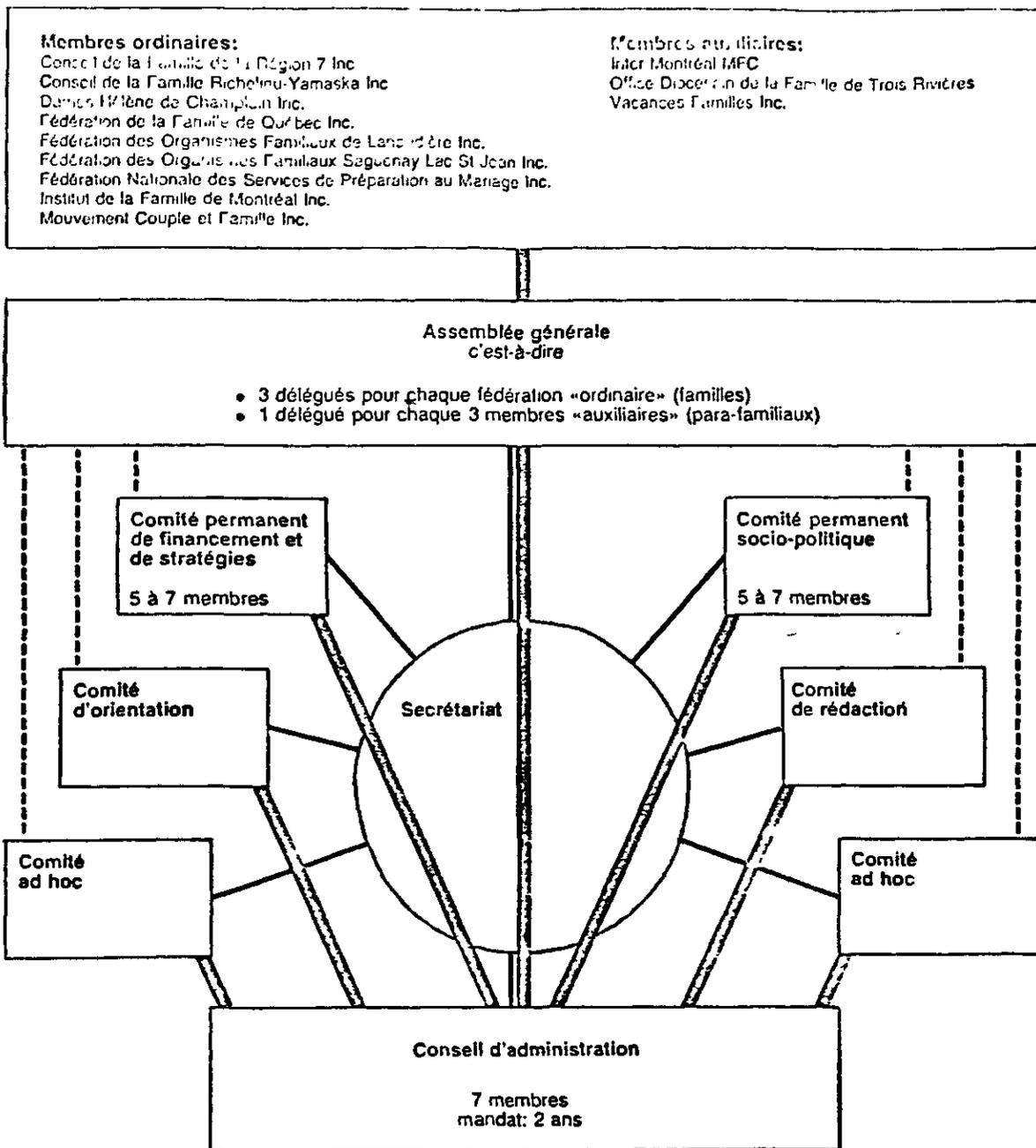
Montréal, Qué.

H3H 1G6

Tél.: (514) 937-7705

ANNEXE I

Structure de fonctionnement



- recherche, organisation, exécution, administration
- ▬ liens décisionnels, délégation, élection
- - - sensibilisation, échange, étude, mandat, actions collectives



Organismes Familiaux Associés du Québec Inc.

2335 rue Sherbrooke Ouest, suite 310

Montréal, Qué.

H3H 1G6

Tél.: (514) 937-7705

ANNEXE II

DOCUMENTS PRODUITS

- Mémoire de l'OFAQ
présenté à M. Claude Castonguay, ministre des Affaires Sociales,
relativement au financement de l'OFAQ et de ses organismes affi-
liés - Juin 1972
(non disponible)
- Mémoire de l'OFAQ
présenté à M. Claude Castonguay, ministre des Affaires Sociales,
relativement à des services d'aide au couple et à la famille -
Mars 1973
(\$ 0.75)
- Elements de politiques familiales - Juillet 1973
(\$ 0.35)
- Mémoire de l'OFAQ
présenté à M. François Cloutier, ministre de l'Education,
relativement au programme de formation personnelle, familiale,
civique et économique - Février 1974
(\$ 0.40)
- Vulgarisation de la loi 65
sur les Centres locaux de services communautaires - Avril 1974
(\$ 0.35)
- Présentation à M. Claude Forget, ministre des Affaires Sociales,
lors de la rencontre de mercredi, 22 mai 1974
(non disponible)
- Une politique familiale, c'est quoi?
par Denise Laporte-Dubuc - 3 juin 1974
(\$ 0.25)
- Mémoire de l'OFAQ
présenté à Monsieur François Cloutier, ministre de l'Education,
relativement au dossier scolaire cumulatif - Octobre 1974
(\$ 0.25)
- Mémoire de l'OFAQ
présenté à la Commission de réforme du droit du Canada,
relativement à la Chambre de la Famille - Octobre 1974
(\$ 0.60)

- Mémoire de l'OFAQ
présenté à Messieurs Denis Lazure et Marc Lalonde, ministres
responsables sur le problème des Allocations Familiales - Mai
1977
(\$ 1.00)
- Résumé du rapport sur la famille
Office de révision du code civil
(# XXVI, Montréal 1974)
OFQ/19 décembre 1974
(\$ 0.40)
- Avis des Organismes Familiaux Associés du Québec
sur le rapport sur la famille de l'Office de Révision du code
civil - Avril 1975
- Mémoire présenté à M. Pierre Marois, ministre d'Etat au Dévelop-
pement Social,
relativement au projet de Loi 24 sur la protection de la jeunesse -
Octobre 1977
(\$ 1.00)
- Mémoire de l'OFAQ
présenté à M. Jacques-Yvan Morin, ministre de l'Education, sur
le Livre Vert - Mai 1978
(\$ 1.00)
- Mémoire de l'OFAQ
présenté à
Messieurs René Lévesque, Premier Ministre Jacques Parizeau, mi-
nistre des Finances et Pierre Marois, ministre d'Etat au Dévelop-
pement Social,
sur les conséquences de certaines mesures économiques - Juin 1978
(\$ 1.00)
- Mémoire de l'OFAQ
présenté à Monsieur Marc-André Bédard, Ministre de la Justice
sur le rapport de l'Office de Révision du Code Civil - Février 1979
(\$ 1.00)
- Réactions des Organismes Familiaux Associés du Québec (OFAQ)
au rapport du Comité Interministériel sur les services d'accueil
à la petite enfance - mars 1979
(\$ 1.00)
- Famille et Culture
Position de l'OFAQ sur le Livre Blanc sur la politique québécoise
du développement culturel présentée au Dr Camille Laurin, Ministre
d'Etat au développement culturel - avril 1979
(\$ 1.00)

- Des Femmes et des Familles
Mémoire de l'OFAQ présenté
aux ministres et députés québécois concernés - avril 1979
(\$ 1.00)
- Mémoire présenté
en Commission Parlementaire sur les services de garde à la
petite enfance - Septembre 1979
(\$ 1.00)
- Opération Assemblée Nationale
"Objectif \$346,000.00 pour nous dix"
Dossier d'information préparé par l'OFAQ - mars 1980
- Pour la défense de la nouvelle famille au Québec
Manifeste de l'OFAQ pour une politique familiale au Québec
Décembre 1980

OFAQ/05/01/81